

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 10 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation - Mardi 10 mars 2020 à 15h

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

227 cas confirmés COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes (216 sont des habitants de la région – les autres sont en cours d’investigation) actuellement atteints du COVID-19 dans 9 départements ; 8 personnes sont guéries et 3 personnes sont décédées.

• Dans l’Ain (01)

23 personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Parmi ces personnes, la majorité des patients est prise en charge par le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse dont 9 personnes suivies à domicile* par les infectiologues du centre hospitalier. D’autres sont prises en charge au centre hospitalier d’Annecy, au centre hospitalier de Mâcon et en Suisse.

Pour un certain nombre d’entre elles, la source d’exposition est liée à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie notamment. Pour d’autres personnes, notamment parmi les plus récents, un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse (Haut-Rhin) a été établi.

Les personnes qui auraient été en contact étroit et rapproché avec elles, sont informées et la conduite à tenir leur est donnée (surveillance de l’apparition d’éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d’urgence).

• En Ardèche (07)

6 personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Pour la majorité d’entre elles, il y a un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse (contact avec des personnes ayant séjourné dans cette commune). Les patients sont actuellement pris en charge à l’hôpital de la Croix Rousse à Lyon, et au sein des centres hospitaliers d’Aubenas et de Privas.

• Dans la Drôme (26)

20 cas confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Pour certains, la source d’exposition est liée directement ou indirectement à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie et aussi à Mulhouse.

A l’exception des deux personnes hospitalisées à la Croix Rousse, et une au centre hospitalisée de Valence, les autres sont prises en charge et suivies à domicile* par les infectiologues du centre hospitalier de Valence, dans le cadre d’un protocole de suivi strict.

• En Isère (38)

3 personnes résidant dans le département sont confirmées positives au COVID-19.

Les deux personnes d’une trentaine d’années nouvellement confirmées, n’ont pas de lien entre elles et sont, par contre, en lien indirect avec le cluster de Mulhouse. Elles ont été en contact avec des personnes de retour de cette ville.

Les équipes de l’ARS, en coordination avec Santé publique France (SPF), mènent actuellement les investigations pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit et prolongé avec elles.

227

PERSONNES ONT
ÉTÉ CONFIRMÉES
AU COVID-19
EN AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

3 PERSONNES
SONT DÉCÉDÉES

8 SONT GUÉRIES
AU 10 MARS A 15H

9

DÉPARTEMENTS
COMPTABILISENT
DES CAS
CONFIRMÉS
DE COVID-19

A ce jour, elles sont prises en charge au centre hospitalier universitaire de Grenoble au service d'infectiologie. La patiente âgée d'une soixantaine d'années est quant à elle, toujours prise en charge au centre hospitalier universitaire de Grenoble, au service de réanimation.

Par ailleurs, comme annoncé samedi, une personne ayant séjourné dans le département de l'Isère pour raison familiale, domiciliée en Ile-de-France, a été confirmée positive au COVID-19.

• Dans la Loire (42)

29 personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Les investigations menées par les équipes de l'ARS et de SPF ont identifié notamment pour les personnes nouvellement confirmées, un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse.

Les personnes qui auraient été en contact étroit et rapproché avec elles, sont informées et la conduite à tenir leur est donnée : surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel au 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence.

Toutes les personnes confirmées positives au COVID-19 sont prises en charge par le centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, dont 4 en unité de réanimation, 12 au sein du service des maladies infectieuses et 10 sont suivies en ambulatoire par les infectiologues du centre hospitalier universitaire de St Etienne.

• Dans le Puy-de-Dôme (63)

11 personnes sont confirmées positives au COVID-19 dans le département.

Parmi les personnes nouvellement confirmées, un enfant d'une dizaine d'années qui a séjourné en Italie, dans une zone où circule le virus. Il n'a pas fréquenté son école depuis et son entourage familial proche est sous surveillance, isolé à domicile. Il est pris en charge au centre hospitalier de Clermont-Ferrand. Et aussi, un homme d'une soixante d'années, pris en charge au CHU de Clermont-Ferrand au service des soins intensifs. Les investigations sont toujours en cours pour déterminer une éventuelle exposition.

En ce qui concerne la surveillance des EHPAD de Blanzat et de Saint-Amant-Roche-Savine, les mesures de précaution, toujours en vigueur pour la grippe saisonnière, ont été appliquées sans délai. Les visites ont été interrompues au sein de l'établissement dès hier.

Comme pour la grippe, un suivi de l'état de santé des personnels et des résidents sera observé au quotidien pendant les 14 prochains jours. À ce jour, aucun signalement de problème de santé dans l'un et l'autre des établissements n'a été porté à notre connaissance.

• Dans le Rhône (69)

60 cas sont confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Pour rappel, pour un certain nombre d'entre elles, la source d'exposition est liée à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie notamment, ou encore en lien direct ou indirect avec Mulhouse.

Un autre point d'exposition commun a été identifié au sein de l'unité de soins longue durée de l'hôpital Antoine Charial, établissement rattaché aux Hospices civils de Lyon.

Actuellement, 5 patients et 3 personnels soignants de l'unité sont pris en charge au CH de la Croix Rousse. L'établissement a mis en œuvre des mesures de protection et d'hygiène renforcée. Toutes les visites ont été suspendues. Parmi les personnes confirmées positives au COVID-19 dans le département, 19 sont suivies à domicile par les infectiologues du CH de la Croix Rousse, dans le cadre d'un protocole strict de soins.

• En Savoie (73)

4 cas confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

La personne nouvellement confirmée positive au COVID-19, âgée d'une trentaine d'année est prise en charge actuellement au centre hospitalier de Chambéry. Un lien direct a été établi avec le cluster de Mulhouse. Les personnes qui auraient été en contact étroit et rapproché avec elles sont informées et la conduite à tenir leur est donnée : surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel au 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence.

*La prise en charge à domicile nécessite que

- le patient présente une forme bénigne de la maladie, avec peu de symptômes, comme une faible toux, un simple état de fatigue ;
- l'acceptation d'une conduite à tenir stricte (ne pas sortir de chez soi, pendant la période indiquée par les médecins) ;
- et les moyens matériels nécessaires à cet isolement (comme par exemple pouvoir être aidé par des proches, pour des questions logistiques, de courses par exemple).

La décision de prise en charge à domicile est régie par un protocole de soins et se fait après avis d'un médecin infectiologue et avec le consentement du patient concerné.

Pendant cette phase de démarrage, les médecins infectiologues restent référents, les médecins traitants seront associés à ce suivi ultérieurement.

• En Haute-Savoie (74)

71 cas confirmés dans le département, dont **8 personnes guéries**.

Une quarantaine de personnes sont en lien avec le cluster de La-Balme-de-Sillingy, dont 27 personnes sont domiciliées dans la commune de La-Balme-de-Sillingy.

Une quinzaine de patients sont suivis à domicile par les médecins libéraux du département, dans le cadre d'un protocole strict conclu avec l'établissement de rattachement.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES D'ENTRE NOUS, EN PARTICULIER LES PERSONNES ÂGÉES

Pour la très grande majorité des personnes atteintes du COVID-19, la maladie est bénigne.

Selon les données épidémiologiques actuelles, près de 8 patients sur 10 atteints du COVID-19 ne souffriront que de symptômes bénins, équivalents à une grippe. Toutefois, les personnes fragiles et notamment les personnes âgées ou celles souffrant de maladies cardio-respiratoires pourront développer une forme plus grave, pouvant nécessiter des prises en charge hospitalières soutenues, comme une prise en charge en service de réanimation.

Individuellement et collectivement, nous pouvons limiter l'impact de la maladie très efficacement en protégeant activement les plus fragiles d'entre nous et les personnes âgées, pour cela : **il est recommandé d'éviter les visites, tout particulièrement des enfants de moins de 15 ans, des proches ou des personnes présentant des symptômes ou malades.**

ACTIVATION DES PLAN BLEUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Afin de protéger au mieux les personnes les plus vulnérables notamment celles prises en charge dans les établissements médico-sociaux, le Ministre des solidarités et de la santé a demandé à tous les établissements médico-sociaux de déclencher systématiquement **le Plan bleu**. En-particulier, les mesures suivantes :

- vigilance renforcée,
- mobilisation particulière sur l'hygiène, les risques d'isolement,
- augmentation potentielle en personnel.

Ainsi, les **mesures de précaution** suivantes sont désormais applicables par **tous** les établissements médico-sociaux accueillant des personnes vulnérables :

- les visites aux résidents sont fortement déconseillées, les personnes mineures tout particulièrement, *sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement et en lien avec l'ARS*. Le cas échéant, il convient de n'autoriser qu'une seule personne par visite.
- les personnes présentant des symptômes (toux, fièvre, rhinorrhée) sont interdites de visite.

Les services intervenant à domicile doivent inviter les personnes qu'ils accompagnent à limiter leurs sorties, les visites à leur domicile de personnes extérieures, et en particulier les contacts avec les mineurs.

RAPPEL : LES GESTES BARRIÈRES RESTENT LES PLUS EFFICACES

Pour limiter la circulation du virus et se protéger, les gestes barrières restent les plus efficaces :

- se laver très régulièrement les mains **avec de l'eau et du savon**,
- tousser ou éternuer **dans son coude**,
- se moucher avec un **mouchoir à usage unique** qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle,
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

En cas de symptômes (toux, fièvre) et si vous revenez d'une zone à risque ou d'un foyer d'infection, il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15.

Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

**+ d'infos
sur le plan bleu**

